

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 MARS 2021

Délibération n°2021-04 : décision budgétaire rectificative n°1 - exercice 2021

Le conseil d'administration, dans sa séance du 09 mars 2021,

Article 1 – approuve la décision budgétaire rectificative suivante (variation) :

- 266 187 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 141 026 € en personnel ;
 - 115 083 € en fonctionnement ;
 - 10 078 € en équipement ;
- 266 187 € de crédits de paiements dont :
 - 141 026 € en personnel ;
 - 115 083 € en fonctionnement ;
 - 10 078 € en équipement ;
- 235 888 € de solde budgétaire en déficit.

Article 2 – approuve les prévisions budgétaires réactualisées suivantes :

- 237 143 € de variation négative de trésorerie ;
- 68 408 € de résultat patrimonial ;
- 118 408 € de capacité d'autofinancement ;
- 7 030 € d'apport au fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de votants : 18

Pour : 18

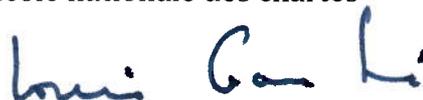
Contre : 0

Abstention : 0

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
communication@chartes.psl.eu
u
Bibliothèque
12, rue des Petits-Champs
F-75002 Paris
T + 33 (0)1 55 42 88 69
bibliotheque@chartes.psl.eu
www.chartes.psl.eu

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes



Louis GAUTIER